

JPMorgan Fleming Funds

Société d'investissement à capital variable
Siège social: European Bank and Business Center
6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 8 478

Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JPMORGAN FLEMING FUNDS

Les actionnaires étaient invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JPMorgan Fleming Funds (la «Société») du 10 août 2005. En l'absence de quorum, l'assemblée n'a toutefois pas été en mesure de délibérer avec validité sur les résolutions. La législation du Luxembourg offre la possibilité de convoquer une deuxième assemblée pour voter sans aucun quorum sur les mêmes résolutions. Cette deuxième assemblée («l'Assemblée») se tiendra le 12 septembre 2005, à 10 h (heure du Luxembourg), au siège social de la Société dont l'adresse figure ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. Changement du nom de la Société en «JPMorgan Funds».
2. Amendement, entre autres, des articles 1, 3, 4, 5, 6, 8, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 26, 29 et 30 des statuts de la Société (les «Statuts») dans le but notamment de soumettre la Société à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Dans le cadre de ces changements, il est proposé de:

- modifier la description de l'objet de la Société dans l'article 3 des Statuts comme suit:
«L'objectif exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans des valeurs mobilières négociables en Bourse et/ou dans d'autres actifs financiers liquides ainsi que dans d'autres actifs autorisés par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.
La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute transaction qu'elle estime nécessaires à la réalisation et au développement de son objectif dans le cadre de la Loi.»

3. Ratification de la cooptation par le conseil d'administration de M. Robert van der Meer en remplacement de M. Patrick Petitjean jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires.
4. Election de M. Jean Frijns et de Mme Andrea Hazen aux postes d'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires.

La plupart des changements des Statuts proposés concernent la soumission de la Société à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002. D'autres visent à adapter les Statuts à la pratique courante. Une description détaillée des amendements proposés peut être obtenue gratuitement au siège social de la Société.

VOTE

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront pas de quorum et seront votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

PROCÉDURE DE VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'Assemblée générale sont priés de compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible au siège social de la Société ou sur le site Internet <http://www.jpmorganfleming.com/assetmanagement/extra>) et de le renvoyer au plus tard le 9 septembre 2005 avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg, au siège social de la Société (Service clientèle, fax +352 34 10 80 00).

Les formulaires de vote par procuration déjà renvoyés pour l'Assemblée générale extraordinaire du 10 août 2005 resteront valables pour l'Assemblée du 12 septembre à moins qu'ils ne soient explicitement révoqués.

Les détenteurs d'actions au porteur désirant assister à l'Assemblée générale ou voter par procuration lors de ladite Assemblée doivent déposer leurs certificats d'actions au porteur au plus tard le 9 septembre 2005, à 10 h (heure du Luxembourg), auprès de l'une des institutions suivantes:

- Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant que Dépositaire bancaire Euroclear et Clearstream
- J.P. Morgan Bank AG, Junghofstraße 14, D-60311 Francfort/Main
- HSBC Dewaay S.A. /N.V., avenue de Tervuren 270 bte 8 – B-1150 Bruxelles / Tervurenlaan 270 bus 8 – B-1150 Bruxelles
- Bank Austria Creditanstalt Aktiengesellschaft AG, 1010 Vienne, Am Hof 2. 1030 Vienne, Vordere Zollamtsstrasse 13
- BNP Paribas Securities Services, Via Ansperto 5, Milan
- J.P. Morgan (Suisse) SA, 8, rue de la Confédération, Case postale 5160, 1211 Genève 11
- CITIBANK N.A., Sucursal en España, José Ortega y Gasset 29, E-28006 Madrid

Les actions ainsi déposées resteront bloquées jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Par ordre du conseil d'administration

J.P. Morgan (Suisse) S.A. a été autorisé par la Commission fédérale des banques en tant que représentant en Suisse du fond, assumant également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel des fonds, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le fond pendant l'exercice, peuvent être obtenus sur simple demande et

Anzeigen-Annahmestelle

Annoncen-Agentur Biel AG

Längfeldweg 135, 2501 Biel

Telefon 032 344 82 98, Telefax 032 344 83 53, E-Mail: anzeigen@gassmann.ch